



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/102/AC**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

**OBJET** : ACTION CULTURELLE

Approbation de la reprise du matériel nécessaire à la diffusion cinématographique dans la salle du Centre Culturel.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires culturelles, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Suite à l'abandon de l'activité Cinéma par la SARL Le Studio Cinéma, le Conseil Municipal s'était prononcé par délibération n° 19/133/AC du 20 décembre 2019 sur la création d'un cinéma municipal.

Afin de permettre la continuation de la diffusion cinématographique dans la salle du Centre Culturel par convention avec la société « Corsica Gaming », la Ville doit doter la salle du Centre Culturel de matériel de diffusion.

Ce matériel est déjà installé in situ. Cependant il est la propriété du cinéma « Studio Cinéma ». La Ville a donc demandé à Mme de Bernardi de faire une offre financière pour permettre son rachat. Elle a proposé par lettre RAR du 09 septembre 2020 une offre de rachat en valeur à neuf pour un montant de 53.000 € HT, 63.600 € TTC.

Ce matériel est composé de : équipement numérique (projecteur numérique Christie Solaria CP2220 avec tous les équipements), lampe projecteur, réception et stockage de contenus (librairies, installation, globecast, switch), équipement relief 3DD actif (lunettes), équipement son (amplificateur 2x450W/40hms 2U) et climatisation cabine et cash dont la liste est jointe en annexe à la présente.

Ces biens acquis par le précédent prestataire, nécessaires à l'exploitation du cinéma constituent des biens de reprise et ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire avec Mme de Bernardi qui a accepté une offre de rachat de 50.000 € HT, 60.000 € TTC.

C'est sur cette offre de reprise et ce montant qu'il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique,

Vu la délibération n° 19/133/AC du 20 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la reprise des biens acquis par le précédent prestataire nécessaires à l'exploitation du cinéma pour un montant de 50.000 € HT, 60.000 € TTC.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses correspondantes feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles.  
Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles.  
Programme : 0550.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

